

CARNET ROSE ...



Kenzy FURNON
née le 30 décembre 2018
« Bardet »



Ema MONCORGER
née le 21 février
« Rue Philippe Picard »



Rosie RICARD
née le 23 mars
« Rébruns »

Félicitations !

NOS PEINES...

Madame BOURLIERE Félicie, décédée à LA PACAUDIERE, le 25 février.
Madame BESSON Lucette, décédée à LA PACAUDIERE, le 24 mars.

Sincères condoléances

ELECTIONS EUROPÉENNES : DIMANCHE 26 MAI 2019



Pour les élections européennes, la date limite d'inscription sur les listes électorales, est fixée au dimanche 31 mars 2019. A cet égard, **le secrétariat de Mairie sera ouvert exceptionnellement le samedi 30 mars de 9h à 11h30.**

Cette année, vous recevrez une nouvelle carte électorale. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu avant le scrutin, elle sera disponible au bureau de vote.

UNE RECRUESCENCE DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Ces chenilles particulièrement urticantes, représentent un risque sanitaire majeur au même titre que les frelons asiatiques et l'ambrosie.

Il est de la responsabilité des propriétaires d'éradiquer ces chenilles. La responsabilité de chacun pourrait être engagée en cas de manquement à ces règles sanitaires élémentaires.

Différentes méthodes existent pour lutter contre ces chenilles : échenillage, piégeage et traitement biologique.

PAGOMIA



À compter du 1^{er} avril, le commerce multi-services sera fermé tous les lundis.

Il est à noter que le Pagomia sera exceptionnellement fermé le samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 avril 2019.

A VOS AGENDAS !!

- **Vendredi 29 mars : Collecte de sang, organisée par l'EFS à CHANGY**
- **Samedi 13 avril : Soirée théâtre, organisée par le CCAS**
- **Samedi 27 avril : Concours de pétanque, organisé par les Classes en 9**
- **Dimanche 19 mai : Poule au riz, organisée par le Club de l'Amitié, au Foyer rural**
- **Dimanche 26 mai : Elections européennes**
- **Fête de la Pentecôte organisée par le Comité des Fêtes :**
 - **Samedi 8 juin : Entrecôte-frites et fête foraine**
 - **Dimanche 9 juin : Vide grenier et animation, fête foraine**
 - **Lundi 10 juin : concours de pétanque, fête foraine et course cycliste**
- **Jeudi 20 juin : Concours de belote, organisé par le Club de l'Amitié**
- **Samedi 29 juin : Concours de pétanque, organisé par la Chasse communale**
- **Dimanche 30 juin : Fête de l'école**



Mars 2019

FLASH INFO n°30

CHANGY



SOIRÉE THÉÂTRE

Le CCAS vous invite à la soirée théâtre

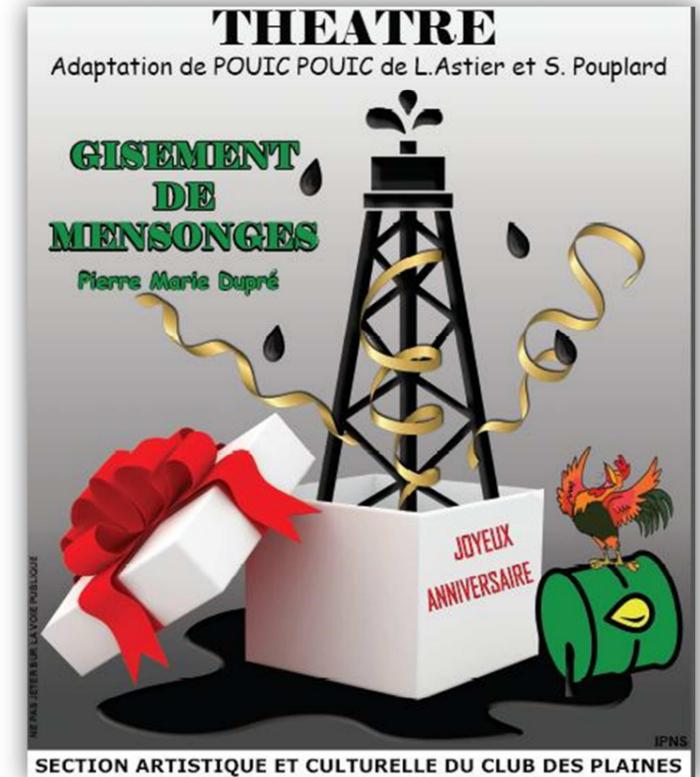
le samedi 13 avril 2019 à 20h30
à la Salle d'Animation Maurice Thévenoux.

La section théâtre du Club des Plaines nous divertira avec la pièce « **Pouic-pouic** »

Léonard, homme d'affaires avisé, cherche à se débarrasser d'une concession pétrolière sans valeur que sa femme, Jacqueline, a achetée à un escroc. Il jette alors son dévolu sur Antoine, un milliardaire courtisant sa fille Patricia, qui pourrait bien être le parfait « pigeon ». Mais c'est sans compter sur un faux mari explorateur, un fils rentré trop tôt, une véritable croqueuse d'hommes et les expériences culinaires de son excentrique épouse...

Nous vous attendons nombreux.

Entrée : 8,00 €, Gratuit pour les moins de 12 ans
Renseignements : 04.77.64.38.04



L'ÉCOLE ET LE CCAS FÊTENT LES GRANDS-MÈRES



Vendredi 15 mars, une soixantaine de mamies, quelques papis, et les enfants de l'école, se sont retrouvés à la Salle d'Animation pour la traditionnelle Fête des Grands-Mères, organisée par l'équipe éducative et le CCAS.

Le matin, des jeux étaient proposés en classe maternelle. L'après-midi, les plus grands se sont retrouvés avec les mamies, autour d'un loto.

À l'heure du goûter, les 5 kg de bugnes préparées par le CCAS ont fait le bonheur de tous !



AMÉNAGEMENT DU BOURG...

Depuis quelques jours, les travaux d'aménagement sur la partie nord du bourg sont terminés.

L'entreprise EIFFAGE a réalisé les trottoirs en sable renforcé, les entrées et les places de parking en enrobé, et les seuils de portes en béton désactivé.

L'entreprise PJA a réalisé les noues paysagères, et les espaces verts.

Deux platanes ont été abattus pour améliorer la sécurité et la visibilité. Notre abribus, qui a protégé les passagers des intempéries pendant plus de 30 ans, a dû être démonté, au vu de son état.

Il est rappelé que 21 places de parking sont créées depuis le carrefour central. Ces emplacements ne sont pas privatifs...



Le département de la Loire interviendra à compter du 15 avril pour la réalisation de la chaussée. **La route sera coupée au moins deux jours dans la semaine du 15 au 20 avril 2019.** Une déviation sera mise en place. Merci de votre compréhension.

Sur la partie Sud (Rue de la Côte Roannaise), les entrées de maisons ont été refaites en béton désactivé, pour le confort des riverains.

Des panneaux indicateurs (école, salle d'animation, Mairie, foyer rural, terrain de foot, commerce, parking) vont être positionnés prochainement sur le carrefour central.

La Mairie a signé un marché public pour les travaux de la Tranche Nord, avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 343.135,97 € TTC et l'entreprise PJA (Espaces Verts) pour un montant de 19.260,00 € TTC. Ces travaux sont subventionnés par l'Etat au titre du 1% paysage pour 120.000,00 €, et au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux pour un montant de 46.000,00 €.

Roannais Agglomération, en charge de la compétence « Transport public » a été sollicité par la Mairie pour l'installation de deux abris-bus. À ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Par la suite, l'entreprise CHAVANY interviendra pour réaménager le chemin de la Chaize, du carrefour avec la route d'Arçon jusqu'à l'intersection avec la RD307: busage des fossés, recalibrage de la voie, et sur le chemin de Vers Mont (reprise et renforcement du fond de forme et enrobé à chaud).

LA DÉNOMINATION DES VOIES CONTINUE



Une adresse normée permet d'améliorer l'intervention des services de secours (pompiers, médecins, services à domicile) et facilite l'acheminement des courriers et des colis, ainsi que la mise en place du Très Haut Débit.

Ainsi, tous les administrés bénéficient du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune.

En 2014, la Municipalité a entrepris la dénomination des voies pour le bourg. Cette année, ce projet sera terminé, avec la dénomination des voies et la numérotation des habitations pour le reste de la commune. Les foyers concernés ont reçu dernièrement un courrier indiquant la nouvelle adresse, ainsi qu'une attestation de domicile pour les démarches administratives.

La commission Voirie a souhaité conserver les panneaux de lieux-dits. Il est tout à fait possible de faire paraître le nom de votre lieu-dit ou hameau dans votre adresse : Exemple : « M. UNTEL Pierre - 15, Route de la Charme - Lieu-dit Rébruns - 42310 CHANGY »

Les numéros seront installés par la Commission et les agents communaux.

ACTUALISATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a souhaité réviser le tableau de classement des voies communales. Ainsi, la longueur totale des voies communales et des chemins ruraux sont désormais conformes à la réalité du terrain, soit à 28.682 m de voies publiques, dont 26.392 m à caractère de chemin, 1.203 m à caractère de rue et la surface totale des places de 3.262 m² et 13.790 m de chemins ruraux.

La longueur de voirie fait partie des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

L'ASSURANCE MALADIE COMMUNIQUE... DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

En quoi consiste le Dossier Médical Partagé ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve, centralise et sécurise toutes les informations de santé d'un patient. Gratuit et confidentiel, il vous permet d'accéder à vos données médicales 24h/24, 7j/7 et de les partager avec les professionnels de santé de votre choix.

Que contient le DMP ? Des données liées à votre état de santé et à votre suivi médical : les actes importants réalisés, les antécédents et traitements médicaux, des allergies connues ou des intolérances médicamenteuses, des comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, des résultats d'examens ou d'analyses,... A tout moment, vous pouvez ajouter ou supprimer des documents, ou masquer certaines informations.

Qui a accès à mon DMP ? Vous-même et les professionnels de santé auxquels vous avez autorisé l'accès. En cas d'urgence, les professionnels de santé ainsi que le médecin régulateur du SAMU peuvent accéder à votre DMP (sauf si vous avez mentionné préalablement votre opposition à cet accès). La médecine du travail et le médecin conseil de l'assurance maladie n'ont pas accès à votre DMP.

Pourquoi partager les informations de mon DMP ? Pour améliorer la coordination et la qualité de vos soins. Les professionnels de santé qui vous prennent en charge (tous les praticiens en ville comme à l'hôpital) peuvent vous soigner plus efficacement et éviter des actes redondants (analyses, radios, ...) voire des interactions médicamenteuses.

Comment créer et consulter mon DMP ? En ligne depuis le site Internet dmp.fr ou directement à l'accueil de votre CPAM. La création de votre DMP peut également être demandée à votre pharmacien, à votre médecin ou à l'accueil d'un établissement de santé (sous réserve que le professionnel dispose des outils informatiques adaptés). Une fois créé vous pouvez accéder à votre DMP depuis le site dmp.fr ou via l'application mobile DMP téléchargeable pour les systèmes iOS et Android.

Peut-on fermer son DMP ? Oui, vous pouvez suspendre ou fermer définitivement votre DMP à tout moment. En cas de suspension, vous pourrez réactiver votre DMP dans un délai maximum de 10 ans.

Des questions ? Consulter le site d'information dmp.fr

ROANNAIS AGGLOMÉRATION :

• AIDES À L'HABITAT

Roannais Agglomération propose différentes aides à l'ensemble des ménages et investisseurs du territoire qui souhaitent rénover leur logement (rénovation thermique, lutte contre l'habitat indigne, adaptation du logement au handicap...).

Différents documents sont à votre disposition en Mairie.

Vous pouvez aussi contacter Roannais Agglomération ou la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement, 5, Rue Brisson à Roanne, 04.77.78.39.94.

• CADASTRE SOLAIRE, DÉCOUVREZ LE POTENTIEL DE VOTRE TOITURE



Dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique, la photovoltaïque et le solaire thermique se révèlent des solutions séduisantes pour réduire sa consommation. Roannais Agglomération vient de mettre en ligne un cadastre solaire qui permet à chacun de visionner gratuitement le potentiel solaire de sa toiture.

Pour accéder au cadastre solaire : <https://loire.insunwetrust.solar>